CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E1104** **VALABLE JUSQU'AU** **03/04/2027**

ÉDITÉ LE 08/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/11/1994

Raison sociale : SAVO CARRELAGE

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/10/2016

Capital : 7 622

29 RUE DE FORBACH
57800 FREYMING-MERLEBACH

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SARREGUEMINES 95 B 8

Siret : 399 213 834 00035

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 399213834

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/232125

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/232125

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 87 04 46 95 **Fax :** 03 87 04 13 54

Portable : 06 45 05 28 59

Responsabilité légale :
GIGLIA GERARD PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.savo-carrelage.fr

E-mail : sarl-savo@wanadoo.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 681 127 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	20	04/04/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025